

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2893

25 novembre 2011

### SOMMAIRE

Aabar Luxembourg S.à r.l. ....	138841	Avery Dennison Investments Luxembourg	138841
Abic Holding S.A.-SPF .....	138847	Avery Dennison Investments Luxembourg	138842
Aéro St Exupéry Company .....	138840	Avery Dennison Investments Luxembourg	138842
Afaia S.à r.l. ....	138848	Avindale Investments SPF S.A. ....	138864
Afaia S.à r.l. ....	138848	Azzurri Internazionale SPF S.A. ....	138864
Ageney S.A. ....	138848	Balber Finance S.à r.l. ....	138863
Air 1 International S.A. ....	138848	Chirona International Sàrl .....	138823
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxem- bourg) S.A. ....	138849	COMPAREX Software Luxembourg s.à r.l.	138821
Altus Transfer Pricing S.à r.l. ....	138841	Controlinveste International .....	138849
Anchor SA .....	138841	Devonshire Europe Limited .....	138821
Anoa Capital S.A. ....	138849	Family Investors S.A. ....	138822
Antala S.à r.l. ....	138849	Fondation Lëtzeburger Kannerduerf ....	138819
Antala S.à r.l. ....	138852	F.S. Milk Group S.A. ....	138823
Antala S.à r.l. ....	138852	Global Investech S.A. ....	138823
Antala S.à r.l. ....	138852	HIPEP VI-Holdings II S.à r.l. ....	138842
Arianco S.A. ....	138861	Hydraganymed S.A. ....	138821
Assistance and Builder Lease SA .....	138861	iprolux S.à r.l. ....	138822
Assotrac Investments S.A. ....	138861	M Group Investments S.A. ....	138862
Assotrac Investments S.A. ....	138861	Nanja S.à r.l. ....	138819
Assotrac Investments S.A. ....	138861	Shalini Investments S.A. ....	138823
Astrofin S.A. ....	138862	Siemens It Solutions and Services Finance	138818
Atlantys S.A. ....	138848	Stratos .....	138864
Atos IT Solutions and Services Finance		T-C PEP Holding S.à r.l. ....	138852
S.A. ....	138818		
Austro Investment Holding GmbH .....	138862		
Auto Impex G.m.b.H. ....	138862		
Avery Dennison Investments Luxembourg			
.....	138842		

**Atos IT Solutions and Services Finance S.A., Société Anonyme,  
(anc. Siemens It Solutions and Services Finance).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 110.188.

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE, R.C.S. Luxembourg B 110.188, ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachten, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 août 2005, publié au Mémorial C Numéro 42 du 6 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le même notaire le 23 mars 2007, publié au Mémorial C n° 1274 du 26 juin 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Thierry FLEMING, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société de «SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE» en «ATOS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE S.A.».

2. Modification de l'article 2.2: Nom des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 2.2. Nom.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ATOS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE S.A.».

3. Changement de la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre au lieu du 30 septembre et ce pour la première fois en 2012, l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2010 prenant fin exceptionnellement le 31 décembre 2011.

4. Modification de l'article 8.1: Exercice social des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**« Art. 8.1. Exercice social.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE» en «ATOS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE S.A.».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**« Art. 2.2. Nom.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ATOS IT SOLUTIONS AND SERVICES FINANCE S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre au lieu du 30 septembre. Dès lors, l'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2010 prendra fin le 31 décembre 2011.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.1. Exercice social.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, P. Van Hees, E. Dublet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2024. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140509/72.

(110162179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

**Nanja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.760.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que gérant de catégorie B de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Philippe SALPETIER.

Référence de publication: 2011135840/10.

(110156559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**Fondation Lëtzeburger Kannerduerf, Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

R.C.S. Luxembourg G 5.

Constituée par acte du Notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, le 29 mars 1973. Approuvée par Arrêté Grand-Ducal du 26 avril 1973.

Statuts publiés au Recueil Spécial du Mémorial C, N°116 du 9 juillet 1973.

Statuts modifiés par résolution du conseil d'administration du 8 juin 2000, modification publiée au Recueil des Sociétés et Associations du Mémorial C, N° 893 du 15 décembre 2000 N° R.C.S Luxembourg G5

*Exercice 2010*

Toutes les indications sont en €

*Bilan au 31.12.2010*

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Fonds Propres	
		AVOIR SOCIAL A LA FIN DE	
		L'EXERCICE PRECEDENT .....	18.072.863,07
IMMOBILISATIONS		RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	1.577.107,69
CORPORELLES .....	7.643.705,33	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT -	
		ÉTAT .....	1.904.391,70
ACOMPTES VERSES ET		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT -	
IMMOB.CORP. EN COURS .....	18.524.84	AUTRES .....	693.435,02

138820

Actif circulant			
CREANCES - AUTRES		Dettes	
CREANCES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE OU EGALE A UN AN . . . . .	2.909.176,93		
AVOIRS EN BANQUES, VALEURS MOBILIERES, AVOIRS EN COMPTES CHEQUES POSTAUX, CHEQUES ET CAISSE . . . . .	12.347.259,38	DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE OU EGALE A UN AN . . . . .	77.503,46
COMPTES DE		DETTES FISCALES ET DETTES AU TITRE DE LA SECURITE SOCIALE DONT LA DUREE RESIDUELLE ET INFERIEURE OU EGALE A UN AN . . . . .	167.797,88
REGULARISATION . . . . .	17.379,88	AUTRES DETTES DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE OU EGALE A UN AN . . . . .	442.947,54
			<u>22.936.046,36</u>
	<u>22.936.046,36</u>		

\*\* Immobilisations nettes

Compte de Résultat au 31.12.2010

Libellés en €			
DÉBIT		CRÉDIT	€
FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS RECUES . . . . .	6.174.011,90
Traitements, Salaires bruts . . . . .	4.055.993,69		
Indemnités familles d'accueil		AUTRES	PRODUITS
SPLAFA . . . . .	855.885,86	D'EXPLOITATION . . . . .	66.644,00
Charges Sociales couvrant les salaires et traitements . . . . .	666.531,15	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES . . . . .	97.715,07
FRAIS DE FONCTIONNEMENT . . . . .	1.489.583,41	PRODUITS EXCEPTIONNELS . . . . .	2.761.855,41
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS . . . . .	455.124,58		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE . . . . .	<u>1.577.107,69</u>		
	<u>9.100.226,38</u>		<u>9.100.226,38</u>

Budget 2011

		Budget 2011 en €
RECETTES		
Subventions		
domicile de secours . . . . .		0,00
part, du Ministère de la Famille (+ subside Commune Goesdorf) . . . . .		6.801.080,27
part, du Ministère de la Famille, hors conve . . . . .		120.000,00
allocations familiales . . . . .		175.000,00
allocations par A.V.I. . . . .		35.000,00
allocations F.N.S. . . . .		0,00
participations des tuteurs et des jeunes . . . . .		48.000,00
participations chèques service . . . . .		14.000,00
Quote-part des subv.d'inv.virée au C. Résultat . . . . .		195.000,00
Autres produits d'exploitation		
loyers divers . . . . .		15.000,00
recettes action cartes de vœux . . . . .		30.000,00
recettes diverses . . . . .		2.800,00
Summerfest . . . . .		16.000,00

part de l'asbl aux frais administratifs . . . . .	1.000,00
profit exceptionnel . . . . .	10.000,00
produits financiers . . . . .	120.000,00
Produits exceptionnels	
dons divers . . . . .	800.000,00
donation . . . . .	250.000,00
legs . . . . .	263.000,00
	<u>8.895.880,27</u>
<b>DEPENSES</b>	
Frais de personnel: . . . . .	5.700.000,00
Indemnités familles d'accueil . . . . .	880.000,00
Frais de fonctionnement: . . . . .	1.600.000,00
Amortissements: . . . . .	480.000,00
	<u>8.660.000,00</u>
Résultat de l'exercice . . . . .	235.880,27
	<u>8.895.880,27</u>

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011142637/98.

(110165799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Devonshire Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.235.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé  
unique en date du 12 septembre 2011*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur John SEIL:  
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136287/15.

(110157813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

---

**Hydraganymed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8221 Mamer, 21, rue Cunégonde.

R.C.S. Luxembourg B 100.804.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138842/10.

(110160808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

**COMPAREX Software Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.309.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011137345/11.

(110158433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**Family Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.763.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le douze octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, (le "mandataire"), agissant en sa qualité de représentant légal de la société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, (le "mandant"),

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FAMILY INVESTORS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 149763, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 4 janvier 2010.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (TRENTE ET UN MILLE EURO), représentés par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (CENT EURO) chacune;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société;

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société;

V.- Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la susdite Société, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la Société dissoute.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. GALHANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. LAC/2011/45752. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143405/44.

(110166620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE  
L-6783 GREVENMACHER  
31, OP DER HECKMILL  
Signature

Référence de publication: 2011142461/14.

(110165813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Chirona International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.716.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140191/11.

(110162176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---

**Global Investech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140859/10.

(110163422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

---

**F.S. Milk Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Shalini Investments S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.379.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Shalini Investments S.A, a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.379 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on the 17<sup>th</sup> February 2011 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" n°1422 and dated 29 June 2011.

The meeting is presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the sole shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by him under private seal, and it appears that the 310 (three hundred and ten) shares in the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD), and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
3. Split of the 310 (three hundred and ten) shares of the Company with a nominal value of USD 137.60 (one hundred thirty seven United States Dollars and sixty cents) into 426,560 (four hundred twenty six thousand five hundred sixty) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents) each;
4. Creation of an authorized share capital, authorizing the board of directors of the Company to increase the share capital by the issue of up to 20,000,000 (twenty million) new shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents) each, in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, without reserving to the shareholders any preferential subscription right, and limitation of this authorization to a period expiring five (5) years from the date of the publication of this authorization in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);
5. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,498,000 (two million four hundred and ninety eight thousand United States Dollars) by the issuance of 24,980,000 (twenty four million nine hundred and eighty thousand) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
6. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in cash;
7. Subsequent restatement of article 5 of the articles of association of the Company;
8. Change of name of the Company to F.S. Milk Group S.A.;
9. Full restatement of the articles of association of the Company;
10. Appointment of Mr. Viktor Chernenko and of Mrs. Alla Moshul as directors of the category A of the Company;
11. Removal of COMCOLUX S.à r.l. from its mandate of independent auditor of the Company;
12. Appointment of INTERAUDIT S.à r.l. as independent auditor of the Company; and
13. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company present or represented at the meeting (the "Sole Shareholder"), the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution:*

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirms that he considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow him to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It was resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) using the exchange rate EUR/USD of 1/1.3760 provided by the European Central Bank as at 16 September 2011.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 42,656 (forty two thousand six hundred fifty six United States Dollars) and is represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of USD 137.60 (one hundred thirty seven United States Dollars and sixty cents) each.

*Third resolution:*

The meeting decides to split the 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of USD 137.60 (one hundred thirty seven United States Dollars and sixty cents) into 426,560 (four hundred twenty six thousand five hundred sixty) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents) each.

As a consequence of this resolution, the ownership of the share capital of the Company is as follows:

- Balmeronia Enterprises Ltd.: 426,560 (four hundred twenty six thousand five hundred sixty) shares.

*Fourth resolution:*

It was resolved to create an authorized share capital of 2,000,000 USD (two million United States Dollars) consisting of 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollars cents) in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

It was further resolved that the board of directors of the Company is authorized to issue such new shares without reserving to the shareholder(s) any preferential subscription right.

In this respect, a report established by the board of directors of the Company justifying the limitation/suppression of the preferential subscription right of the shareholder(s), prepared in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg



law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has been produced to the Sole Shareholder and carefully considered by it.

It was further resolved that this authorization shall be limited to a period expiring five (5) years from the date of the publication of the present authorization in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

*Fifth resolution:*

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,498,000 (two million four hundred and ninety eight thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 42,656 (forty two thousand six hundred fifty six United States Dollars) to USD 2,540,656 (two million five hundred forty thousand six hundred fifty six United States Dollars) by the issue of 24,980,000 (twenty four million nine hundred and eighty thousand) new shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

*Sixth resolution:*

The meeting decides to accept the subscription and the payment of the New Shares through the contribution in cash as described below by the Sole Shareholder of the Company, Balmeronia Enterprises Ltd., a limited company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 3026 Limassol, Cyprus 9, Vasili Michalidi, registered under number 285214 (the “Contributor”):

- USD 999,430 (nine hundred ninety nine thousand four hundred thirty United States Dollars) (the “Contribution”).

*Intervention – Subscription – Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The New Shares have been paid up by the Contributor through the Contribution, representing at least 25% (twenty-five per cent) of the nominal value of the New Shares, which is at the disposal of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary, who attests expressly to this fact.

The notary acts that the 25,406,560 (twenty five million four hundred six thousand five hundred sixty) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, it was resolved to restate article 5 of the articles of association of the Company as follows:

“ **5.1. Share capital.** The Company has a share capital of USD 2,540,656 (two million five hundred forty thousand six hundred fifty six United States Dollars) divided into 25,406,560 (twenty five million four hundred six thousand five hundred sixty) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents).

**5.2. Authorized share capital.** The authorized share capital of the Company is fixed at USD 2,000,000 (two million United States Dollars) represented by 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents). The board of directors is authorized, during a period expiring five (5) years after the publication of the authorization granted by the shareholders meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association in accordance with article 19 below. The board of directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors is also authorized to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

**5.3. Increase and Decrease of share capital.** The issued capital of the Company and the number of shares that the board of directors is authorized to issue may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of association under article 19 of the present articles of association.”

*Eighth resolution:*

It was resolved to change the name of the Company to F.S. Milk Group S.A.

*Ninth resolution:*

It was resolved to completely restate the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of “F.S. Milk Group S.A.” (hereinafter the “Company”).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions and procedures laid down by law.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the easy communication between such registered office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation in accordance with article 19 below.

**Art. 4. Purpose.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of participations and interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration management, development and control of such portfolio.

The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow and raise funds in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. Share capital: The Company has a share capital of USD 2,540,656 (two million five hundred forty thousand six hundred fifty six United States Dollars) divided into 25,406,560 (twenty five million four hundred six thousand five hundred sixty) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollar cents).

5.2. Authorized share capital: The authorized share capital of the Company is fixed at USD 2,000,000 (two million United States Dollars) represented by 20,000,000 (twenty million) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten United States Dollars cents). The board of directors is authorized, during a period expiring five (5) years after the publication of the authorization granted by the shareholders meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association in accordance with article 19 below. The board of directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The board of directors is also authorized to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The board of directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.3. Increase and decrease of share capital: The issued capital of the Company and the number of shares that the board of directors is authorized to issue may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of association under article 19 of the present articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Form of the shares: All shares of the Company shall be issued either in registered form or in bearer form.

6.2. Share register: For registered shares, subject to the provision of article 6.3 of the present articles of association, the Company shall consider the person in whose name the shares are recorded in the register of shareholders to be the owner of those shares or of those fractions.

6.3. Depositories: Shares may be held on behalf of one or more persons in a system for the settlement of the securities transactions or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories and their participants being referred to hereinafter as “Depositories”) or of a sub-depository designated by one or more Depositories. In such a case the Company, subject to it having received from the Depository with whom those shares are kept in account a certificate, will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company:

- will consider any such person whose shares are held on his/her/its behalf in such system as the holders of the shares for the purposes of article 7 of the present articles of association; and

- will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

6.4. Transfer of shares: Shares held through a securities settlement system or a depository or sub-depository may be transferred in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form.

For registered shares, certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders and, in the case provided for in article 6.3 of the present articles of association upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the register.

Other than with respect to the procedures for transfer of fungible shares in the case provided for in article 6.3 of the present articles of association, the transfer of registered shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

6.5 Listing of shares: The board of directors shall make all decisions that are required to be made in connection with a possible offering and/or listing of the shares of the Company on a stock exchange including without limitation executing an underwriting agreement as well as deciding on such listing and the registration of the shares with the depository system. Such registration may result in conversion of shares into book entry form as long as the shares will be so registered.

6.6. Repurchase of own shares: Within the limits and conditions laid down by Luxembourg law, the Company may repurchase its own shares or cause them to be repurchased by its subsidiaries.

6.7. Indivisibility of shares: The shares are indivisible vis-à-vis the Company, which shall recognize only one legal owner per share or fraction. Owners per indivisum must be represented vis-à-vis the Company by one (1) single person in order to be able to exercise their rights.

**Art. 7. Rights and Obligations of shareholders.** To the extent the shares of the Company are admitted to trading on a regulated market (within the meaning of Article 4 of Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on Markets in Financial Instruments, as amended) (a “Regulated Market”) the provisions of the Luxembourg law relating to the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market dated 11 January 2008, as amended or replaced, shall apply.

#### **Art. 8. Board of directors.**

8.1. Composition of the board: The Company shall be administered by a board of directors composed of at least two (2) members.

The board of directors shall elect among its members a chairman (the “Chairman”).

As soon as practicable, at least two members of the board of directors shall be independent members (in the meaning of point 13 and annex II of the Commission Recommendation 2005/162/EC dated 15 February 2005).

8.2. Sole shareholder: In case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one (1) shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next general meeting of shareholders acknowledging that there is more than one (1) shareholder in the Company.

8.3. Quality of board members: The members of the board of directors do not have to be shareholders in the Company.

8.4. Appointment and removal of board members: The members of the board of directors shall be elected by the shareholders at the annual general meeting of shareholders or at any other general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of their office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

8.5. Vacancy: In the event that a vacancy arises in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect by majority vote a director to fill such vacancy on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, in compliance with the aforementioned provisions relating to the composition of the board of directors and the applicable legal provisions.

8.6. Classes of directors: The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being class A director(s) and class B director(s). Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant general meeting of shareholders and the directors be identified with respect to the class they belong.

#### **Art. 9. Procedures for meetings of the board of directors.**

9.1. Convening of the board meetings: The board of directors shall meet, when convened by the Chairman, or two (2) members of the board of directors, on the date, hour and at the place indicated in the notice of meeting.

9.2. Chair of the board: The meetings of the board of directors shall be chaired by the Chairman, in his/her absence, by a chairman pro tempore appointed by the board of directors by a majority vote for the meeting in question.

9.3. Convening notice: A written notice of meeting shall be sent to all members of the board of directors for every meeting of the board of directors at least five (5) days before the date scheduled for the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of the emergency shall be specified in the notice of meeting. Notice of meeting shall be given by letter or by fax or by electronic mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the person who is the author of the document. Notice of meeting may be waived by the consent of each member of the board of directors given in the same manner as that required for a notice of meeting. A special notice of meeting shall not be required for meetings of the board of directors held on the dates and at the times and places determined in a resolution adopted beforehand by the board of directors.

9.4. Proxy: For any meeting of the board of directors, each member of the board of directors may designate another member of the board of directors to represent him and vote in his/her name and place, provided that a given member of the board of directors may not represent more than one of his/her colleagues. The representative shall be designated in the same manner as is required for notice of the meeting. The mandate shall be valid for one (1) meeting only and, where appropriate, for every further meeting as far as there is the same agenda.

9.5. Quorum and majority: The board of directors may deliberate and act validly only if the majority of the members of the board of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast by the members of the board of directors present or represented. In case of tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

However, in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A director(s) and class B director(s)) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one (1) class A director and one (1) class B director (which may be represented).

If a quorum is not obtained the directors present or represented may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.6. Attendance to board meetings: A member of the board of directors may take part in and be regarded as being present at a meeting of the board of directors by telephone conference or by any other means of telecommunication which enable all the persons taking part in the meeting to hear each other and speak to each other.

9.7. Written resolutions: If all the members of the board of directors agree as to the decisions to be taken, the decisions in question may also be taken in writing without any need for the members of the board of directors to meet. To this end, the members of the board of directors may express their agreement in writing, including by fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the member of the board of directors who wrote the document. The consent may be given on separate documents which together constitute the minutes of such decisions.

**Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors.** The minutes of meetings of the board of directors shall be signed by the Chairman, or the chairman pro tempore and by those members of the board of directors taking part in the meeting and who request to sign such minutes.

Copies or excerpts of minutes intended for use in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two (2) directors.

#### **Art. 11. Powers of the board of directors.**

11.1. Power of the board of directors: The board of directors shall have the most extensive powers to administer and manage the Company. All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Luxembourg law or the present articles of association shall be within the competence of the board of directors.

11.2. Committees: The board of directors may decide to set up committees to consider matters submitted to them by the board of directors, including an audit committee and a nomination, remuneration and corporate governance committee. At least one member of the audit committee shall be an independent member of the board of directors, as defined in article 8.1.

11.3. Day-to-day management: The board of directors may delegate the day-to-day management of the Company's business and the power to represent the Company with respect thereto in accordance with Luxembourg law.

11.4. Special powers: The board of directors may also delegate special powers to any person and confer special mandates on any person.

11.5. Conflict of interest: No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board of directors thereof and to cause a record of his/her statement to be included in the minutes of the meeting. He/she may not take part in the business of the meeting. At the following general meeting of shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made to the shareholders on any transactions in which any of the directors may have had a personal interest conflicting with that of the Company.

If a quorum of the board of directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the board of directors present or represented at such meeting will be deemed valid.

**Art. 12. Authorized signatures.** In all matters, the Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A director(s) and class B director(s)) the Company will only be validly bound by the joint signature of two (2) directors, one (1) of whom shall be a class A Director and one (1) class B Director (including by way of representation),

The Company shall also be bound by the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the board of directors in accordance with article 11.4 of the present articles of association, but only within the limits of such power.

### **Art. 13. Shareholders' meetings – General.**

13.1. Powers of the general meeting of shareholders: Any duly constituted general meeting of the Company's shareholders shall represent all the shareholders in the Company. It shall have the widest powers conferred upon it by the law and the present articles of association to order, implement or ratify all acts connected with the Company's operations.

13.2. Convening procedure: General meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth (1/10) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, or as otherwise instructed by such shareholder. In case of shareholders of bearer shares, said shareholders will be convened per public notice inserted in the Luxembourg legal Gazette the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations and, as long as the Company's shares are traded on a Regulated Market, a media from which it may be expected that it reaches the whole European Economic Area, otherwise in accordance with Luxembourg law.

Shareholder(s) holding at least five per cent (5 %) of the share capital may ask for items to be placed on the agenda for the general meeting of shareholders and to lodge draft resolutions on the items on the agenda on the day of the general meeting of shareholders. Requests to place items on the agenda shall be sent by post or email to the address given to that purpose in the convening notice to the general meeting of shareholders, and received by the Company no later than on the twenty-second (22<sup>nd</sup>) day preceding the general meeting of shareholders.

13.3. Chairman and Secretary: General meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman or, in the absence of the Chairman, by a chairman elected by the general meeting of shareholders. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting, and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

13.4. Voting right: Each share shall be entitled to one (1) vote. Each shareholder may have himself represented at any general meeting of shareholders by giving a proxy in writing, including by fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and enabling the shareholder giving the proxy to be identified.

13.5. Language, quorum and majority: All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

Except where the law or the present articles of association provide otherwise, resolutions shall be adopted at general meetings of shareholders by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented. No business shall be transacted at any general meeting of the shareholders unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; save higher quorum directly under Luxembourg law or herein required, shareholders holding forty per cent (40%) of the total votes of shares issued as of the date of the respective general meeting of the shareholders, presented in person or by proxy, shall form the quorum.

13.6. Attendance and proxies: Where, in accordance with the provisions of article 6.3 of the present articles of association, shares are recorded in a Depository or sub-depositary of the former, the certificates provided for in the said article 6.3 of the present articles of association must be received at the Company no later than the day preceding the

fourteenth (14th) calendar day before the date of the general meeting of shareholders. All proxies must be received at the Company by the same deadline, unless the board of directors of the Company fixes a shorter period.

The board of directors shall adopt all other regulations and rules concerning the availability of access cards and proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote.

The board of directors may decide to allow the participation of shareholders in the general meeting of the Company by any means of telecommunication (including via telephone or videoconference), provided that such means of telecommunication allow the identification of the shareholders participating by such means, and all the other shareholders present at such general meeting (whether in person or by proxy, or by means of such type of communications device) to hear them and to be heard by them at any time.

Any shareholder that participates in a general meeting of shareholders of the Company by these means of telecommunication shall be deemed to be present at such general meeting of shareholders, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such general meeting of shareholders.

Shareholders may vote by correspondence, by means of a form provided by the Company including the following information:

- the location, the date, and the time of the meeting,
- the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder,
- the number of shares held by such shareholder and the number of voting rights that the shareholder intends exercising,
- the agenda for the meeting,
- the text of the proposed resolutions,
- the option to cast a positive or negative vote or to abstain,
- the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company.

The forms for voting by correspondence should be received by the Company no later than the day preceding the fifth (5<sup>th</sup>) working day before the date of the general meeting of shareholders unless the board of directors fixes a shorter period. Once the voting forms are submitted to the Company, they can neither be retrieved nor cancelled.

Duly completed forms that are received by the Company as provided above shall be counted when reckoning a quorum at such general meeting of shareholders.

The board of directors shall adopt all other regulations and rules concerning the participation in the meeting and forms to be used to vote by correspondence.

13.7. Waiving of convening notice: In the event that all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and declare that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior convening notice of meeting or publication.

#### **Art. 14. Annual general meeting of shareholders.**

14.1. Date and place: The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the Company's registered office or at any other place in the City of Luxembourg mentioned in the notice of meeting on the 14<sup>th</sup> June at 11 a.m. (Luxembourg time) each year.

If that day is not a banking day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding banking day.

14.2. Inspection right: fifteen (15) days before the general meeting, shareholders may inspect at the registered office the documents to be deposited at such office in accordance with the Luxembourg law.

The management report, the annual and consolidated accounts and the reports drawn up by the independent auditors shall be addressed to the registered shareholders at the same time as the convening notice of meeting. Any shareholder shall be entitled to obtain a copy of the documents referred to in the preceding paragraph free of charge, upon production of proof of his or her shareholding, fifteen (15) days before the shareholders meeting.

14.3. Discharge: Following the approval of the annual accounts and the consolidated accounts, the annual general meeting of shareholders shall decide by special vote on the discharge of the liability of the members of the board of directors.

14.5. Other general meetings: The other general meetings of shareholders may be held on the dates, at the time and at the place indicated in the notice of meeting.

**Art. 15. Independent auditors.** The annual accounts and the consolidated accounts shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The independent auditor(s) may be re-elected.

They shall record the result of their audit in the reports required by the Luxembourg law.

**Art. 16. Accounting year.** The Company's financial year shall commence on the first January each year and end on the thirty-first of December each year.

**Art. 17. Allocation of profits.** Five per cent (5%) of the Company's net annual profits shall be allocated to the reserve required by the Luxembourg law. This allocation shall cease to be mandatory when that reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed capital. It shall become mandatory once again when the reserve falls below that percentage.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the Board of Directors. Interim dividends may be distributed under the conditions laid down by the Luxembourg law by decision of the board of directors.

No interest shall be paid on dividends declared but not paid which are held by the Company on behalf of shareholders.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be natural or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19. Amendment of the articles of association.** The present articles of association may be amended from time to time as considered appropriate by a general meeting of shareholders subject to the requirements as to quorum and voting laid down by Luxembourg law.

**Art. 20. Applicable law.** For all matters not governed by the present articles of association, the parties refer to the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 21. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail."

*Tenth resolution:*

It was resolved to appoint as class A directors of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of shareholders that will be held in 2016:

- Mr. Viktor Chernenko, born on 28 May 1962, in Kirovohrad Region, Ukraine, with Ukrainian nationality, residing at 9, Gagarina Str., apt. 100, Kirovograd, Kirovograd region (Oblast), Ukraine; and
- Mrs. Alla Moshul, born on 23 February 1956, in Tarasivka Village Pervomaisk District Mykolaiv region, Ukraine, with Ukrainian nationality, residing at 129 vul. Odeska, apt. 55, Ukraine.

As consequence of this resolution, the management of the Company is as follows:

- Mr. Andriy Tabalov, director of the class A;
- Mr. Viktor Chernenko, director of the class A;
- Mrs. Alla Moshul, director of the class A;
- Mr. Frank Pletsch, director of the class B; and
- Mr. Jean-Christophe Dauphin, director of the class B.

*Eleventh resolution:*

It was resolved to remove COMCOLUX S.à r.l., having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 58.545, from its mandate of independent auditor of the Company with immediate effect.

*Twelfth resolution:*

It was resolved to appoint INTERAUDIT S.à r.l., having its registered office at 119, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 29.501, as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders having to approve the financial statements of the Company for the financial year ending on 2013.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 3,200 (three thousand two hundred Euro).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the French translation of the above text**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Shalini Investments S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.379 (la «Société»). La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 17 février 2011 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1422 en date du 29 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président requiert du notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre de parts détenus par celui-ci sont indiqués sur la liste de présence. La liste de présence et la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'actionnaire unique de la Société et la validité de la procuration donnée par celui-ci sous seing privé, et il en résulte que les 310 (trois cent dix) actions de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique déclare expressément avoir été dûment informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les actions de la Société;
3. Division des 310 (trois cent dix) actions de la Société ayant une valeur nominale de 137,60 USD (cent trente-sept Dollars américains et soixante cents) en 426.560 (quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) chacune;
4. Création d'un capital social autorisé, autorisation par le conseil d'administration de la Société d'émettre jusqu'à 20.000.000 (vingt millions) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) chacune, conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, et en limitant l'autorisation à une période 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations);
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.498.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille Dollars américains) par l'émission de 24.980.000 (vingt quatre millions neuf cent quatre-vingt mille) actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) chacune, le tout devant être intégralement libéré par un apport en numéraire;
6. Souscription et paiement par l'actionnaire unique des nouvelles actions par voie d'apport en numéraire;
7. Refonte subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
8. Changement de nom de la Société en F.S. Milk Group S.A.;
9. Refonte complète des statuts de la Société;
10. Nomination de M. Viktor Chernenko et de Mme Alla Moshull en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société;
11. Retrait de COMCOLUX S.à r.l. de ses fonctions de commissaires de la Société;
12. Nomination d'INTERAUDIT S.à r.l. en tant que réviseur de la Société; et
13. Divers.



Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique de la Société présent ou représenté à l'assemblée (l'«Actionnaire Unique»), les résolutions suivantes ont été unanimement prises:

*Première résolution:*

Il a été résolu que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. L'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il a été résolu de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars américains, en utilisant le taux de change EUR/USD de 1/1,3760 fourni par la Banque Centrale Européenne à la date du 16 septembre 2011.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève désormais à 42.656 USD (quarante-deux mille six cent cinquante-six Dollars américains) et est représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de 137,60 USD (cent trente-sept Dollars américains et soixante cents) chacune.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de diviser les 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de 137,60 USD (cent trente-sept Dollars américains et soixante cents) en 426.560 (quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) chacune.

Suite à la résolution qui précède, la propriété du capital social de la Société est la suivante:

- Balmeronia Enterprises Ltd.: 426.560 (quatre cent vingt-six mille cinq cent soixante) actions.

*Quatrième résolution:*

Il a été résolu d'autoriser de créer un capital social autorisé de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars américains) consistant en 20.000.000 (vingt millions) d'actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Il a en outre été décidé que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

A cet égard, un rapport établi par le conseil d'administration de la Société justifiant la limitation/suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, préparé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée, a été produit à l'Actionnaire Unique et soigneusement examiné par celui-ci.

Il a été également décidé que la présente autorisation soit limitée à une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.498.000 USD (deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 42.656 USD (quarante-deux mille six cent cinquante-six Dollars américains) à 2.540.656 USD (deux millions cinq cent quarante mille six cent cinquante-six Dollars américains) par l'émission de 24.980.000 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt mille) actions nouvelles ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Actions»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par voie d'un apport en numéraire décrit ci-après par l'Actionnaire Unique de la Société, Balmeronia Enterprises Ltd., une société anonyme constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social sis à 3026 Limassol, Chypre 9, Vasili Michalidi, immatriculée sous le numéro 285214:

- 999.430 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente Dollars américains), (l'«Apport»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Actions Nouvelles. Les Nouvelles Actions ont été partiellement libérées pour au moins 25% (vingt-cinq pour cent) par l'Actionnaire unique par voie de l'Apport, lequel est à la disposition de la Société.

*Preuve de l'existence de l'apport*

La preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le notaire établit que les 25.406.560 (vingt-cinq millions quatre cent six mille cinq cent soixante) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Septième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de refondre l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1 Capital social.** La Société a un capital social de 2.540.656 USD (deux millions cinq-cent quarante mille six cent cinquante-six Dollars américains) divisé en 25.406.560 (vingt-cinq millions quatre cent six mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain).

**5.2 Capital social autorisé.** Le capital social autorisé de la Société est fixé à 2.000.000 USD (deux millions de Dollars américains) représenté par 20.000.000 (quarante millions) d'actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain). Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social. Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts selon l'article 19 ci-après. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le conseil d'administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

**5.3 Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société et le nombre d'actions que le conseil d'administration est autorisé à émettre peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes et conditions requises pour procéder à une modification statutaire, selon l'article 19 des présents statuts.»

*Huitième résolution:*

Il a été résolu de changer le nom de la Société en F.S. Milk Group S.A.

*Neuvième résolution:*

Il a été résolu de refondre complètement les statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** Il est formé par les présentes une société anonyme ayant comme dénomination «F.S. Milk Group S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré au sein d'une municipalité de la ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société peut être transféré vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ou à l'étranger, par voie d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires selon les conditions et la procédure telles que fixées par la loi.

Des succursales, filiales ou tout autre bureau peuvent être constitués dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'Assemblée Générale peut, à tout moment décider, par une résolution prise dans les conditions requises pour modifier les présents statuts conformément à l'article 19 ci-après, de dissoudre et liquider la Société

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la création, la détention, le développement, et la disposition d'un portefeuille de participations, intérêts et droits de tous types et toute autre forme d'investissement dans des entités luxembourgeoises et étrangères, que ces entités existent ou soient créées, notamment par voie de souscription, achat, vente ou échange ou par tout autre moyen de titres ou droits de quelque type, tel des actions, des instruments de dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion, la développement et le contrôle de ce portefeuille.

La Société peut en outre octroyer tout type de sûreté pour la réalisation de ses obligations et des entités dans lesquelles elle détient des intérêts ou droits de tout type directs ou indirects, ou dans lesquelles la Société a investi de quelque manière que ce soit, ou qui font partie du groupe de la Société et prêter des fonds ou assister d'une autre manière les entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou des droits directs ou indirects ou dans lesquelles la Société a investi de quelque manière ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut emprunter et soulever des fonds sous quelque forme que ce soit et émettre tout type d'obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociable et généralement émettre tout instrument de dette, de capital et/ou de titres hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles, financières, immobilières ou de propriété intellectuelle qu'elle considère propices à ces buts.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital Social: La Société a un capital social de 2.540.656 USD (deux millions cinq cent quarante mille six cent cinquante-six Dollars américains) divisé en 25.406.560 (vingt-cinq millions quatre cent six mille cinq cent soixante) actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain).

5.2 Capital autorisé: Le capital autorisé de la Société est fixé à 2.000.000 USD (deux millions de Dollars américains) représenté par 20.000.000 (vingt millions) d'actions ayant une valeur nominale de 0,10 USD (dix centimes de Dollar américain). Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de la présente autorisation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social. Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts selon l'article 19 ci-après. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le conseil d'administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.3 Augmentation et réduction du capital social: Le capital social souscrit de la Société et le nombre d'actions que le conseil d'administration est autorisé à émettre peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes et conditions requises pour procéder à une modification statutaire, selon l'article 19 des présents statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Forme des actions: Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative ou au porteur.

6.2 Registre des actions: Pour les actions nominatives, sous réserve des stipulations de l'article 6.3 des présents statuts, la Société considère la personne dont le nom est inscrit dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire de ces actions ou de leurs coupures.

6.3 Dépositaire: Les actions peuvent être détenues pour le compte d'une ou plusieurs personnes dans un système de règlement livraison ou l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire (lesdits systèmes, professionnels et autres dépositaires et leurs participants sont ci-après définis comme les «Dépositaires») ou sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires. Dans ce cas la Société autorise ces personnes à exercer les droits attachés à ces actions, sous réserve de la réception par la Société d'un certificat du Dépositaire auprès duquel ces actions sont conservées.

Nonobstant ce qui précède, la Société:

- considère que les personnes dont les actions sont détenues pour son compte dans ces systèmes sont les propriétaires des actions pour les besoins de l'article 7 des présents statuts, et

- effectuera les paiements, par voie de dividende ou de toute autre façon, en numéraire, actions ou d'autres actifs, dans les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire enregistré dans le registre conformément à leurs instructions, et ce paiement libérera la Société de toute obligation concernant ce paiement.

6.4 Transfert d'actions: Les actions détenues par un système de règlement-livraison ou un dépositaire ou sous-dépositaire peuvent être transférées conformément aux procédures d'usage pour le transfert de titres sous forme dématérialisée.

Des certificats confirmant l'inscription dans le registre des actionnaires seront fournis aux actionnaires, ou dans le cas prévu à l'article 6.3 des présents statuts, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrit dans le registre.

A part pour la procédure pour le transfert d'actions fongibles prévue par l'article 6.3 des présents statuts, le transfert d'actions sera fait par une déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants valablement désignés. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve satisfaisante du transfert.

6.5 Admission des actions en bourse: Le conseil d'administration peut prendre toutes les décisions requises en rapport avec l'éventuel offre et/admission des actions de la société sur un marché réglementé, notamment en signant un contrat

de souscription, et en approuvant l'admission et l'enregistrement des actions dans un système de règlement-livraison. Cet enregistrement peut résulter dans la conversion des actions en titres dématérialisés aussi longtemps que les actions seront enregistrées.

6.6 Acquisition d'actions propres: La Société peut racheter ses propres actions, ou les faire racheter par ses filiales, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

6.7 Indivisibilité des actions: Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire par action ou coupure. Les indivisaires d'actions sont représentés à l'égard de la Société par une (1) seule personne capable d'exercer tous leurs droits.

**Art. 7. Droits et Obligations des actionnaires.** Dans la mesure où les actions de la Société sont admises à la négociation sur un marché règlement (au sens de l'article 4 de la directive 2004/39/CE sur les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée) (un «Marché Réglementé») les dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé datée du 11 janvier 2008, telle que modifiée ou remplacée, s'appliquent.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Composition du conseil: La Société est administrée par un conseil d'administration composé de deux (2) membres au moins.

Le conseil d'administration peut élire au sein de ses membres un président (le «Président»).

Dès que possible, au moins deux membres du conseil d'administration seront des membres indépendants (au sens du point 13 et de l'annexe II de la recommandation 2005/162/CE de la Commission datée du 15 février 2005).

8.2 Actionnaire unique: S'il est établi par une assemblée générale des actionnaires que la Société n'a plus qu'un (1) actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être réduite à un (1) membre seulement, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires suivante qui prendra acte de ce que la Société a plus d'un (1) actionnaire.

8.3 Qualité des membres du conseil: Il n'est pas nécessaire que les membres du conseil d'administration soient des actionnaires de la Société.

8.4 Désignation et révocation des membres du conseil: Les membres du conseil doivent être nommés par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ou à toute autre assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. La durée de leurs fonctions ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit informer la Société du nom d'une personne physique désignée pour être son représentant permanent, laquelle représentera la personne morale dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) peut à tout moment révoquer et remplacer tout administrateur.

8.5 Vacance: En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans le respect des stipulations précédents relatives à la composition du conseil d'administration et aux dispositions légales applicables.

#### **Art. 9. Procédure pour les réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Convocation aux réunions du conseil d'administration: Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le Président ou par deux (2) membres du conseil d'administration, aux dates, heure et lieu indiqués dans la convocation à la réunion.

9.2 Présidence du conseil: Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le Président, ou, en son absence, par la président pro tempore élu à la majorité des votes des membres présents ou représentés à ladite réunion.

9.3 Convocation: Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute réunion du conseil d'administration au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour la réunion, excepté dans des circonstances d'urgence, auquel cas les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. La convocation à une réunion est envoyée par écrit, par télégramme, par télex ou par email ou par tout autre moyen de communication permettant de garantir l'authenticité du document et l'identification de la personne qui est l'auteur du document. Il pourra être passé outre à cette convocation, dans les formes requises pour la convocation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

9.4 Représentation: A toute réunion du conseil d'administration, chaque membre du conseil d'administration peut désigner un autre membre du conseil d'administration pour le représenter pour voter en son nom et lieu, un membre du conseil d'administration ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues. Le représentant est désigné dans les mêmes formes que celles requises pour les convocations aux réunions. Le mandat est valable pour une (1) réunion seulement, et pour toute autre réunion ayant le même ordre du jour.

9.5 Quorum et majorité: Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes valablement exprimés des membres du conseil d'administration présents ou représentés. An cas d'égalité le Président a une voix prépondérante.

Toutefois, au cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B), toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Si un quorum n'est pas atteint, les administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.6 Participation aux réunions du conseil: Tout membre du conseil d'administration peut participer et est considéré comme présent à une réunion du conseil d'administration en participant par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication qui permet aux autres personnes de participer à la réunion, de s'entendre et parler entre eux.

9.7 Résolutions écrites: Si tous les membres du conseil d'administration consentent sur les décisions à prendre, les décisions en question peuvent aussi être prises par écrit sans que les membres du conseil d'administration ne doivent se réunir. A cette fin les membres du conseil d'administration peuvent exprimer leur consentement par écrit, notamment par fax ou tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identification du membre du conseil d'administration qui a écrit le document. Cet accord peut être donné dans un ou plusieurs documents distincts, qui ensemble constituent le procès-verbal de ces décisions.

**Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou le président pro tempore et par les autres membres du conseil d'administration participant à la réunion et qui demandent de signer ces procès-verbaux.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou deux (2) administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1. Pouvoirs du conseil d'administration: Le conseil d'administration est pourvu des pouvoirs les plus larges pour administrer et gérer la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi luxembourgeoise ou par les statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

11.2. Comités: Le conseil d'administration peut décider d'établir des comités pour considérer les questions soumises par le conseil d'administration, en particulier un comité d'audit et un comité de désignation, rémunération et gouvernance d'entreprise. Au moins un membre du comité d'audit doit être un membre indépendant du conseil d'administration au sens de l'article 8.1.

11.3. Gestion journalière: Le conseil d'administration peut déléguer au Directeur Général la gestion des affaires journalières de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre conformément à la loi luxembourgeoise.

11.4. Pouvoirs spéciaux: Le conseil d'administration peut aussi déléguer des pouvoirs spéciaux à toute personne et conférer un mandat spécial à toute personne.

11.5. Conflit d'intérêt: Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité.

Tout administrateur sujet à un conflit du à un intérêt personnel dans une transaction soumise au conseil d'administration en conflit avec les intérêts de la Société, doit en informer le conseil d'administration et faire enregistrer son/sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il/elle ne peut pas participer aux discussions de la réunion. A la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout autre vote, un rapport spécial sera soumis sur toute transaction dans laquelle tout administrateur aura eu un intérêt en conflit avec ceux de la Société.

Au cas où un quorum du conseil d'administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

**Art. 12. Signatures sociales.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, dans tous domaines. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation)

La Société sera aussi représentée par la signature individuelle de toute personne à laquelle un pouvoir de signature a été donné par le conseil d'administration conformément à l'article 11.4 des présents statuts, mais seulement dans les limites de cette délégation.

#### **Art. 13. Assemblée Générale des actionnaires – Généralités.**

13.1. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires: Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus donnés par la loi et les présents statuts pour diriger, mettre en œuvre et ratifier tout acte lié aux activités de la Société.

13.2. Procédure de convocation: Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administrateur ou l'administrateur unique, selon le cas. Des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>e</sup>) du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir du conseil d'administration de convoquer une assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque actionnaire et à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le registre des actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'actionnaire concerné. En cas d'actionnaires détenant des actions au porteur, lesdits actionnaires seront convoqués par un avis public inséré dans la journal officiel du Luxembourg le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et, aussi longtemps que des actions de la Société sont négociées sur un Marché Réglementé, dans un média dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace Economique Européen, ainsi que conformément au droit luxembourgeois.

Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent (5%) du capital social peut demander que des points soient ajoutés à l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires et de soumettre des résolutions aux points à l'ordre du jour au jour de l'assemblée générale des actionnaires. Les demandes d'ajout de points à l'ordre du jour doivent être envoyées par courrier ou email à l'adresse donnée à cette fin dans la convocation à l'assemblée générale des actionnaires, et reçues par la Société au plus tard le vingt-deuxième jour (22<sup>e</sup>) avant l'assemblée générale des actionnaires.

13.3. Président: Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Président ou, en son absence, par un président élu par l'assemblée générale des associés.

13.4. Droit de vote: Chaque action donne droit à un (1) vote. Chaque actionnaire peut participer en personne ou être représenté à toute assemblée générale des actionnaires en donnant une procuration par écrit, notamment par fax, ou par tout autre moyen de communication qui garantit l'authenticité du document et identifie l'actionnaire qui a donné la procuration.

13.5. Langue, quorum et majorité: Toutes les assemblées générales des actionnaires se déroulent en anglais.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont adoptées à la majorité de plus de la moitié de tous les droits de vote présents ou représentés. Aucune affaire ne sera traitée aux Assemblées Générales sans que le quorum des Actionnaires soit atteint au moment où l'assemblée commence les délibérations; sauf disposition contraire, les Actionnaires détenant quarante pour cent (40 %) du total des voix des actions émises à la date de la présente Assemblée Générale, présents en personne ou représentés par procuration, forment le quorum.

13.6. Participation par procuration: Lorsque, conformément à l'article 6.3 des présents statuts, les actions sont enregistrées auprès d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire de ce dernier, les certificats mentionnés à l'article 6.3 des présents statuts doivent être reçus par la Société au plus tard le jour précédent le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour civil avant la date de l'assemblée générale des actionnaires. Toutes les procurations doivent être reçues par la Société dans les mêmes délais, à moins que le conseil d'administration de la Société ne fixe un délai plus court.

Le conseil d'administration fixe les autres règles concernant la disponibilité de cartes d'accès et de formulaire de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote.

Le conseil d'administration peut décider d'autoriser la participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société par tout moyen de communication (y compris par téléphone ou vidéoconférence), pour autant que ces moyens de communication permettent l'identification des actionnaires participants par ces moyens, et que tous les actionnaires présents à cette assemblée générale (en personne ou par procuration, ou au moyen de ces modes de communication) de les entendre et d'être entendus simultanément.

Tout actionnaire qui participe à une assemblée générale des actionnaires de la Société par ces moyens de télécommunication sera considéré comme présent à cette assemblée générale des actionnaires, et sera pris en compte pour le quorum et aura le droit de voter sur les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires peuvent voter à distance, au moyen du formulaire mis à disposition par la Société un incluant les informations suivantes:

- lieu, date et heure de l'assemblée,
- nom, adresse et autres informations pertinentes concernant l'actionnaire,
- nombre d'actions détenues par cet actionnaire et nombre de droits de vote que l'actionnaire compte exercer,
- ordre du jour de l'assemblée,
- texte de résolutions proposées,
- l'option d'approuver, de rejeter ou de ne pas se prononcer,
- l'option de voter par procuration pour toute résolution ou modification de résolutions qui pourraient être proposée durant l'assemblée et annoncé par la Société après la soumission du formulaire mis à disposition par la Société.

Les formulaires de vote à distance doivent être reçus par la Société au plus tard le jour précédent le cinquième (5e) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale des actionnaires, à moins que le conseil d'administration ne fixe un délai plus court. Les formulaires de vote soumis ne peuvent être retournés ou annulés.

Les formulaires de vote correctement remplis et reçus par la Société seront considérés pour le calcul du quorum à cette assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut adopter d'autres règles concernant la participation à l'assemblée et les formulaires à utiliser pour le vote par correspondance.

13.7. Renonciation à la convocation: Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et qu'ils déclarent être informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans que les formalités de convocation ou de publication n'aient été remplies.

#### **Art. 14. Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

14.1. Date et lieu: L'assemblée générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tel autre endroit de la ville de Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le 14 juin à 11 heure (heure de Luxembourg), chaque année.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

14.2. Droit d'information: Quinze (15) jours avant l'assemblée générale, les actionnaires pourront prendre connaissance au siège social des documents qui y auront été déposés, et ce en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Le rapport de gestion, les comptes annuels et consolidés ainsi que les rapports rédigés par les réviseurs seront adressés aux actionnaires nominatifs en même temps que l'avis de convocation. Tout actionnaire est en droit d'obtenir, quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée des actionnaires, une copie des documents référencés au précédent paragraphe sans frais, sur justificatif de sa qualité d'actionnaire.

14.3. Décharge: suite à l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires peut décider par un vote spécial de la décharge de responsabilité des membres du conseil d'administration.

14.4. Autres assemblées générales: les autres assemblées générales d'actionnaires peuvent être tenues aux dates, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

**Art. 15. Les réviseurs d'entreprise.** Les comptes annuels et les comptes consolidés doivent être audités, et le contenu du rapport de gestion vérifié avec ces comptes, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés. Les réviseurs d'entreprise sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans.

Le(s) réviseur(s) d'entreprise peut (peuvent) être réélu(s).

Ils doivent consigner le résultat de leur audit au sein de rapports, tel que fixé par la loi luxembourgeoise.

**Art. 16. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17. Distribution de dividendes et Distributions à partir des comptes de réserve.** Cinq pour cent (5 %) du bénéfice net de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que requis par la loi luxembourgeoise. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque qu'elle atteindra dix pour cent (10%) du capital social. Elle redeviendra obligatoire si le montant de la réserve devait retomber en dessous de ce pourcentage.

Le solde créditeur sera à la libre disposition des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Des acomptes sur dividendes peuvent être versés sous les conditions de la loi luxembourgeoise, sur décision du conseil d'administration.

Aucun intérêt ne sera dû sur des dividendes déclarés mais non payés, qui sont détenus par la Société au nom des actionnaires.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, celle-ci sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 19. Modification des statuts.** Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Langue.** Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

*Dixième résolution:*

Il a été résolu de nommer en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

- M. Viktor Chernenko, né le 28 mai 1962, à Kirovograd Region, Ukraine, ayant la nationalité ukrainienne, résidant à 9, Gagarina Str., apt. 100, Kirovograd, Kirovograd region (Oblast), Ukraine; et
- et Mme Alla Moshul, née le 23 février 1956, à Tarasivka Village Pervomaïsk District Mykolaiv Village, Ukraine, ayant la nationalité ukrainienne, résidant à 129 vul. Odeska, apt. 55, Ukraine.

Suite à la résolution qui précède, la gestion de la Société est la suivante:

- M. Andriy Tabalov, administrateur de catégorie A;
- M. Viktor Chernenko, administrateur de catégorie A;
- Mme Alla Moshul, administrateur de catégorie A;
- M. Frank Pletsch, administrateur de catégorie B; et
- M. Jean-Christophe Dauphin, administrateur de catégorie B.

*Onzième résolution:*

Il a été résolu de démettre COMCOLUX S.à r.l., ayant son siège social à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58.545, de ses fonctions de commissaire de la Société avec effet immédiat.

*Douzième résolution:*

Il a été résolu de nommer INTERAUDIT S.à r.l., ayant son siège social sis au 119, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.501, en tant que réviseur d'entreprise pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant le bilan de la Société pour l'exercice social finissant en 2013.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

*Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ 3.200 EUR (trois mille deux cents Euros).

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée a été clôturée.

En foi de quoi, nous, le notaire soussigné, établissons et apposons signature à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140486/957.

(110162295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

---

**Aéro St Exupéry Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.004.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142462/10.

(110165355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---



**Aabar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.459.

—  
Veillez noter que la dénomination de l'associé unique a changé et devient dès lors:

Aabar Investments PJS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011142463/15.

(110165900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Altus Transfer Pricing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 162.993.

—  
Par résolutions prises en date du 3 octobre 2011, les associés ont décidé de nommer Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142469/13.

(110165964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Anchor SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.402.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142470/10.

(110165478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011142474/14.

(110165318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.  
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011142475/14.

(110165667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.  
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011142476/14.

(110165738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.  
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011142477/14.

(110165968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**HIPEP VI-Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 161.216.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of HIPEP VI-Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of

Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.216 (the Company). The Company was incorporated on 6 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 20 August 2011, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1917 at page 92005. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered address at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.097 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. removal of the nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) associated with each share in the capital of the Company;

2. conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) at the last available exchange rate displayed on the website of the European Central Bank on 8 September 2011, and according to which EUR 1 is the equivalent of USD 1.4044 and conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars using the abovementioned exchange rate;

3. conversion of the twelve thousand five hundred (12,500.-) shares without nominal value into seventeen thousand five hundred and fifty-five (17,555) shares without nominal value and further introduction of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share;

4. increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand four hundred and forty-five United States Dollars (USD 7,445.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred and fifty-five United States Dollars (USD 17,555.-) represented by seventeen thousand five hundred and fifty-five (17,555) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by way of the creation and issuance of seven thousand four hundred and forty-five (7,445) new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

5. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in kind;

6. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under items 2. to 4. above;

7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the conversion of the currency of the share capital of the Company, the conversion of the shares, the setting of the new nominal value of the shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

8. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove the nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) associated with each share in the capital of the Company so that the share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into United States Dollars (USD) at the last available exchange rate displayed on the website of the European Central Bank on 8 September 2011 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.4044.- (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed), it being understood that the share capital of the Company is now set at seventeen thousand five hundred and fifty-five United States Dollars (USD 17,555.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares without nominal value.

The Sole Shareholder resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars using the abovementioned exchange rate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value into seventeen thousand five hundred and fifty-five (17,555) shares without nominal value and further resolve to introduce a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand four hundred and forty-five United States Dollars (USD 7,445.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand five hundred and fifty-five United States Dollars (USD 17,555.-) represented by seventeen thousand five hundred and fifty-five (17,555) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) by way of the creation and issuance of seven thousand four hundred and forty-five (7,445) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., represented as stated above, subscribes for seven thousand four hundred and forty-five (7,445) shares of the Company in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, in exchange for seven thousand four hundred and forty-five (7,445) yield-free convertible preferred equity certificates, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, issued by the Company on 18 July 2011 (the HIPEP VI YFCPECs), which are contributed to the Company, these HIPEP VI YFCPECs having an aggregate value of at least seven thousand four hundred and forty-five United States Dollars (USD 7,445.-).

The contribution in kind of the HIPEP VI YFCPECs in an aggregate amount of seven thousand four hundred and forty-five United States Dollars (USD 7,445.-) from the Sole Shareholder to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company.

Proof of the ownership and the value of the HIPEP VI YFCPECs is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and approved and acknowledged by the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

“

- (a) the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the HIPEP VI YFCPECs;
- (b) the Sole Shareholder is solely entitled to the HIPEP VI YFCPECs and possesses the power to dispose of the HIPEP VI YFCPECs;
- (c) none of the HIPEP VI YFCPECs are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the HIPEP VI YFCPECs and none of the HIPEP VI YFCPECs are subject to any attachment;
- (d) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HIPEP VI YFCPECs be transferred to him;
- (e) according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the HIPEP VI YFCPECs are freely transferable;
- (f) all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the HIPEP VI YFCPECs will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- (g) based on general accounting principles, the HIPEP VI YFCPECs are valued at least at seven thousand four hundred and forty-five United States Dollars (USD 7,445) as per the attached balance sheet dated 9 September 2011 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

Such certificate and the balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Sixth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five United States Dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the conversion of the currency of the share capital of the Company, the conversion of the shares, the setting of the new nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1.-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de HIPEP VI-Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.216 (la Société). La Société a été constituée le 6 mai 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 20 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1917, page 92005. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### A COMPARU:

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.097 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. suppression de la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) associée à chaque part sociale dans le capital de la Société;

2. conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD) au dernier taux de change disponible affiché sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au 8 septembre 2011, et selon lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,4044 et conversion de tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'euro au dollar américain en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus;

3. conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociale sans valeur nominale en dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq (17.555) parts sociales sans valeur nominale et introduction d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) par part sociale;

4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.445,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains (USD 17.555,-), représenté dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq (17.555) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) par l'émission de sept mille quatre cent quarante-cinq (7.445) nouvelle parts sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

5. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 4. ci-dessus par une contribution en nature;

6. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les changements mentionnés aux points 2 à 4. ci-dessus;

7. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la conversion des parts sociales, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) associée à chaque part sociale dans le capital de la Société afin que le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) soit représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars américains (USD) au dernier taux de change disponible affiché sur le site internet de la Banque Centrale Européenne au 8 septembre 2011 et selon lequel EUR 1,- est l'équivalent de USD 1,4044 (preuve ayant été donnée au notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte), étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains (USD 17.555,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

L'Associé Unique décide de convertir tous les comptes dans les livres comptables de la Société de l'euro au dollar américain en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale en dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq (17.555) parts sociales sans valeur nominale et décident en outre d'introduire une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) par part sociale.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.445,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains (USD 17.555,-) représenté par dix-sept mille cinq cent cinquante-cinq (17.555) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) par la création et l'émission de sept mille quatre cent quarante-cinq (7.445) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit à sept mille quatre cent quarante-cinq (7.445) parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, en échange de sept mille quatre cent quarante-cinq (7.445) certificats préférentiels convertibles (non-productif d'intérêt), ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, émis nominal la Société le 18 juillet 2011 (les HIPEP VI YFCPECs), qui sont apportés à la Société, ces HIPEP VI YFCPECs ayant une valeur totale d'au moins sept mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.445,-).

L'apport en nature des HIPEP VI YFCPECs d'un montant total de sept mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.445,-) de l'Associé Unique à la Société est affecté au compte de capital social de la Société.

L'existence et la valeur des HIPEP VI YFCPECs sont certifiées dans un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et approuvé par la Société. Il résulte de ce certificat qu'à la date de celui-ci:

«

- (a) l'Associé Unique est l'unique propriétaire des HIPEP VI YFCPECs;
- (b) l'Associé Unique est le seul ayant droit aux HIPEP VI YFCPECs et a le droit de disposer des HIPEP VI YFCPECs;
- (c) aucun HIPEP VI YFCPECs n'est grevé d'un nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquisition d'un nantissement ou d'un usufruit sur les HIPEP VI YFCPECs et aucun HIPEP VI YFCPECs ne fait l'objet d'une saisie;
- (d) il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit par lequel une personne pourrait exiger qu'un ou plusieurs HIPEP VI YFCPECs lui soient transférés;

- (e) selon la loi applicable au Grand-Duché de Luxembourg, les HIPEP VI YFCPECs sont librement cessibles à la Société;
- (f) toutes les formalités requises par le Grand-Duché de Luxembourg suivant l'apport en nature des HIPEP VI YFCPECs seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- (g) selon les principes comptables généralement en vigueur, la valeur total des HIPEP VI YFCPECs équivaut au moins à sept mille quatre cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.445,-) selon le bilan annexé daté du 9 septembre 2011 et depuis l'évaluation, aucun changement n'est survenu qui pourrait déprécier la valeur de l'apport fait à la Société.»

Le certificat et le bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la conversion des parts sociales, la fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un dollar américain (USD 1,-) chacune, et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41004. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135750/264.

(110156824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

**Abic Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 20.706.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 24 août 2011*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 24 août 2011 que le siège social de la Société est transféré du 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Pour ABIC HOLDING S.A.-SPF*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011142479/13.

(110165281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Afaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 121.845.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011142481/10.

(110165879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Afaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 121.845.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution des associés de la Société en date du 14 octobre 2011 que:

- Mr Horst SCHNEIDER, né à Trier le 20.09.1957, diplomkaufmann, demeurant 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant.

A été nommé gérant de la Société,

- Mr Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique) le 16 octobre 1966, demeurant au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011142482/20.

(110165965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Agency S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 36.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

AGENEY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011142483/12.

(110165503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Air 1 International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Atlantys S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.991.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011142484/10.

(110165344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---



**Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142485/9.

(110165377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Anoa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 155.833.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société du 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Il résulte des résolutions circulaires du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du conseil d'administration de Anoa Capital S.A., une société anonyme ayant son siège social à 6, Montée du Grund, L-1645 Luxembourg que le siège social de la Société est transféré au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

*Pour Anoa Capital S.A.*

Max Kremer

Référence de publication: 2011142487/15.

(110165946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011142488/10.

(110165349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 254.100.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 149.949.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

OLIVEDESPORTOS-PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered address at Rua Abranches Ferrão, 10, 12<sup>o</sup>, 1600 Lisboa, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, under the number 501581723, (hereafter "OLIVEDESPORTOS"),

duly represented by Mr. Jorge CARREIRA, professionally residing at Rua Abranches Ferrão 10<sup>o</sup>, 12a, 1600 Lisboa, Portugal, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole member of Controlinveste International, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 149.949, (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 2, 2009,

published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 7, 2010, number 46, page 2196, which articles of association have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on July 28, 2011, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of Six Million Four Hundred Thousand Euros (EUR 6,400,000) so as to bring it from its present amount of Two Hundred Sixty Million and Five Hundred Thousand Euros (EUR 260,500,000) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Nine Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.955612619) each, to Two Hundred Fifty-Four Million and One Hundred Thousand Euros (EUR 254,100,000) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Nine Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.955612619) each so as to bring it to a par value of Nine Three Two One Three Four Nine Nine Six Euro Cents (EUR 0.932134996) each, all held by OLIVEDESPORTOS (the "Sole Member");

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the corporate capital;

3. Authorization to any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

4. Miscellaneous.

- after that, the Sole Member has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member decides to decrease the corporate capital by an amount of Six Million Four Hundred Thousand Euros (EUR 6,400,000) to bring it from its present amount of Two Hundred Sixty Million Five Hundred Thousand Euros (EUR 260,500,000) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Nine Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.955612619) each, to Two Hundred Fifty-Four Million One Hundred Thousand Euros (EUR 254,100,000) by decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Nine Five Five Six One Two Six One Nine Euro Cents (EUR 0.955612619) each so as to bring it to a par value of Nine Three Two One Three Four Nine Nine Six Euro Cents (EUR 0.932134996) each and by repayment to the Sole Member of the said amount of Six Million Four Hundred Thousand Euros (EUR 6,400,000).

*Declaration*

The Sole Member declares that it accepts the decrease of the par value of each of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units and the repayment by the Company of a determined and payable amount as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

*Second resolution*

The Sole Member decides to amend Article 5 of the articles of association so as to reflect the above decrease of corporate capital, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at Two Hundred Fifty-Four Million One Hundred Thousand Euros (EUR 254,100,000) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Nine Three Two One Three Four Nine Nine Six Euro Cents (EUR 0.932134996) each."

*Third resolution*

The Sole Member decides to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company as to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

OLIVEDESPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., une Société Anonyme (Sociedade Anónima) organisée sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua Abranches Ferrão, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, immatriculée avec le Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, sous le numéro 501581723, (ci-après «OLIVEDESPORTOS»),

dûment représentée par Monsieur Jorge CARREIRA, résidant professionnellement à Rua Abranches Ferrao 10°, 12a, 1600 Lisbonne, Portugal, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de Controlinveste International, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.949, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 janvier 2010, numéro 46, page 2196, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juillet 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»).

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Six Millions Quatre Cent Mille Euros (EUR 6.400.000) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Soixante Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 260.500.000), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Neuf Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0.955612619) chacune, à Deux Cent Cinquante-Quatre Millions Cent Mille Euros (EUR 254.100.000,-) par la réduction de l'actuelle valeur nominale des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Neuf Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0.955612619) chacune pour la porter à une valeur nominale de Neuf Trois Deux Un Trois Quatre Neuf Neuf Six centimes d'Euro (EUR 0.932134996) chacune, détenues par OLIVEDESPORTOS («l'Associé Unique»);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital décrite ci-dessous;

3. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société de modifier le registre des parts sociales de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

4. Divers.

- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de Six Millions Quatre Cent Mille Euros (EUR 6.400.000) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Soixante Millions Cinq Cent Mille Euros (EUR 260.500.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Neuf Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0.955612619) chacune, à Deux Cent Cinquante-Quatre Millions Cent Mille Euros (EUR 254.100.000,-) par la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Neuf Cinq Cinq Six Un Deux Six Un Neuf centimes d'Euro (EUR 0.955612619) chacune pour la porter à une valeur nominale de Neuf Trois Deux Un Trois Quatre Neuf Neuf Six centimes d'Euro (EUR 0.932134996) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de Six Millions Quatre Cent Mille Euros (EUR 6.400.000).

#### *Déclaration*

L'Associé Unique déclare qu'il accepte la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à Deux Cent Cinquante-Quatre Millions Cent Mille Euros (EUR 254.100.000) représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Neuf Trois Deux Un Trois Quatre Neuf Neuf Six centimes d'Euro (EUR 0.932134996) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. CARREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. LAC/2011/42767. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135623/144.

(110157161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

---

**Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011142489/10.

(110165350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011142490/10.

(110165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011142491/10.

(110165352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

“ND Europe S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 123.400.

The founder is here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the “Luxembourg Company Act”), and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company’s name is "T-C PEP Holding S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company’s object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Parties”) or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through , including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 125 (one hundred twenty five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg Company Act.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, a quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, resolutions of the shareholders may be passed in writing as long as the shareholders' number is not more than twenty-five. Should such written resolutions be sent by the managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

**Art. 15.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the articles of incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the articles of incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the articles of incorporation or the laws, for the purpose of amending the articles of incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Every general meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Luxembourg Company Act.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Except where according to Luxembourg laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

**Art. 18.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and a profit and loss account in accordance with Luxembourg laws which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After allocation to the statutory reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by Luxembourg laws and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds will be distributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

All the 125 (one hundred twenty five) shares representing the capital have been entirely subscribed by ND Europe S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) are appointed as Class A and Class B managers for an undetermined duration

Ms Adriana De Alcantara, as Class B manager, with professional address at 2 rue de la Paix, L-7244 Bereldange;

Mr. Paul Wilson, as Class A manager, with professional address at 20 Balderton Street, 8<sup>th</sup> Floor, London, W1K6TL;

Mr. Robert Redican, as Class A manager, with professional address at 730, Third Avenue, USA - 10017 New York;

Mr. Mark J. Wood, as Class A manager, with professional address at 730, Third Avenue, USA - 10017 New York;

Mr. Bruno Bagnouls, as Class B manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Mr. Pascal Roumiguié, as Class B manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the articles of incorporation, the company shall be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

WHEREOF, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«ND Europe S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 123.400.



Fondateur ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "T-C PEP Holding S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières.

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant de la façon requise pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'(les)associé(s) peut (peuvent) décider de qualifier les gérants nommés comme gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") ou comme gérant de classe B (les "Gérants de Classe B").

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (auront) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et (ou) en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Cependant, si l'(les) associé(s) a (ont) qualifié les gérants nommés en tant que Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée du mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, le quorum requis du conseil de gérance sera la présence ou la représentation d'au moins la moitié des gérants en fonction, sous réserve que lorsque les gérants ont été qualifiés comme Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, ce quorum ne sera respecté que si au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision peut être documentée en un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs gérants.

Les résolutions des gérants seront enregistrées par écrit.

Les minutes de chaque réunion du conseil de gérance seront signées par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des minutes, devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres, peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants agissant conjointement en cas de pluralité des gérants nommés.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra des gérants le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de l'envoi du texte des résolutions proposées. Le quorum et la majorité requises pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

**Art. 15.** A chaque assemblée générale des associés autre que l'assemblée générale convoquée dans le but de modifier les statuts de la société ou délibérant sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité applicable pour une modification des statuts, le cas échéant, aux règles de quorum et de majorité s'appliquant pour les modifications des statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée (ou par écrit), les associés seront convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions seront adoptées, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, par la majorité simple des votes.

A chaque assemblée générale des associés convoquée en accord avec les statuts ou la loi, dans le but de modifier les statuts de la société ou délibérant sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité d'une modification des statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital.

Chaque assemblée générale se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales.

Les minutes de l'assemblée générale des associés devront être signées par les associés présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par un associé unique devront être documentées par écrit et signées par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Sauf exceptions visées par la législation luxembourgeoise en vigueur, les comptes annuels statutaires et/ou consolidés de la Société doivent être audités par un auditeur agréé, les activités de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, peuvent, et doivent dans le cas prévu par la loi, être examinés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés eux-mêmes.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront nommés par l'(les)associé (s), qui va (vont) en déterminer le nombre et la durée de leur mandat. Ils sont éligibles pour un nouveau mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé (s), sauf dans les cas où le commissaire agréé peut conformément au droit luxembourgeois, être révoqué que pour motif grave ou par un accord mutuel.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, le bilan et un compte de profits et pertes en accord avec les lois du Luxembourg qui seront soumis à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19.** Chaque associé peut avoir accès au siège social de la Société à l'inventaire, au bilan et au compte de profits et pertes. Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, de tels droits ne pourront seulement être exercés dans un délai de quinze (15) jours calendaire précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Après l'allocation à la réserve légale, l'(les)associé(s) doit (doivent) déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels seront alloués soit par l'allocation de tout ou partie du reste à une réserve en le reportant sur l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les profits reportés, par le biais de réserves distribuables ou d'une prime d'émission à (aux) associé (s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par les lois du Luxembourg et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le(s) gérant(s) peut (peuvent) verser un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) gérant(s) fixera (fixeront) le montant et la date du paiement de cet acompte.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La dissolution de la société peut être effectuée par résolution de(s) associé(s) adoptée par la moitié des associés détenant les trois quarts (3/4) du capital. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et frais de la société, incluant les frais de liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

### Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ND Europe S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Mme Adriana De Alcantara, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 2 rue de la Paix, L-7244 Bereldange;

M. Paul Wilson, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 20 Balderton Street, 8<sup>th</sup> Floor, London, W1K6TL;

M. Robert Redican, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, USA - 10017 New York;

M. Mark J. Wood, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, USA - 10017 New York;

M. Bruno Bagnouls, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

M. Pascal Roumiguié, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à, 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43717. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140524/438.

(110162583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

**Arianco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 129.817.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011142493/12.

(110165601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Assistance and Builder Lease SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.  
R.C.S. Luxembourg B 158.016.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2011*

L'assemblée accepte à l'unanimité à la date de ce jour la démission des administrateurs:

- Léonard PANZICA, demeurant à 44, rue des Arquebusiers à B-7130 BINCHE
- Alain WIDART, demeurant à 205, rue E. Vandewelde B-4610 QUEUE-DU-BOIS

B. Dufour / L. Panzica / A. Widart.

Référence de publication: 2011142494/12.

(110165551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 94.605.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142495/10.

(110165645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 94.605.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142496/10.

(110165646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Assotrac Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 94.605.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011142497/10.

(110165647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Astrofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 125.442.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 octobre 2011*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1<sup>er</sup> février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011142498/22.

(110165681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 46.495.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62775 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142499/10.

(110165431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**Auto Impex G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.10.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011142500/12.

(110165648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

**M Group Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.793.

L'an deux mille onze, le quatre octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme M GROUP INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et

des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.793, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2912 du 5 décembre 2008 (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en date du 4 octobre 2011.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) qui sera divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, dans un délai de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution de la Société, la réalisation de cette augmentation de capital.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 4 octobre 2011 et conformément à l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, d'un montant de cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 9.975.000) en vue de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.525.000), par la création de cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, MONTEL S.A.S., une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social à Saint-Ferréol (ZI), rue Lavoisier à F-43100 Brioude (France), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Puy en Velay sous le numéro 32218885501007.

V.- Que les cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 9.975.000), ont été souscrites par le souscripteur prénommé et intégralement libérées en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de dix millions cinq cent mille euros (EUR 10.500.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.525.000) représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS, et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44403. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142255/60.

(110165116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

#### **Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Balber Finance S.à r.l.

Fabrice Rota

Manager B

Référence de publication: 2011142503/14.

(110165484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Avindale Investments SPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.817.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AVINDALE INVESTMENTS SPF S.A., tenue en date du 30 septembre 2011 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

*Commissaire aux comptes:*

Citadel Administration S.A.

15-17 avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

S. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2011142501/20.

(110165678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

AZZURRI INTERNAZIONALE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011142502/15.

(110165260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Stratos, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 10-16, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.942.

—  
Les comptes annuels de l'exercice 2007 (au 31 décembre 2007) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATOS SARL

TRUCHI

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011143213/13.

(110165860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---